

Règlement du Vétathlon – Landeda – 6 Octobre 2012

Organisation Team TRECOBAT

Chaque concurrent reconnaît avoir pris connaissance du règlement et l'accepte au moment où il se présente au départ de l'épreuve.

1- Organisation

Le vétathlon est organisé par l'association Team TRECOBAT, 2 place de la gare, 29870 LANNILIS.
Il fait partie du challenge PEN AR BED VETATHLON 2012 (5 épreuves : St-Renan, Guilers, Milizac, Landéda, Le Folgoet).
L'épreuve se déroule en la commune de Landeda, au lieu-dit « les Dunes de Ste marguerite ».

2- Conditions de participation

Les concurrents sont âgés d'un minimum de 16 ans.
Les concurrents non licenciés FSGT, FFC ou FFA doivent obligatoirement présenter un certificat médical d'aptitude à la pratique du VTT et/ou de la course à pied en compétition de moins de 6 mois (selon l'épreuve pratiquée).
Les concurrents doivent être en possession d'une couverture responsabilité civile et individuelle accident.
Les concurrents doivent s'acquiescer des droits d'inscription.
Un concurrent est considéré comme inscrit après réception du dossier complet.
L'organisation limite le nombre de concurrents à 250 participants ou 130 équipes.
Le site des Dunes de Ste Marguerite est un site naturel protégé. Il est la propriété du conservatoire du littoral.
Tous les concurrents s'engagent à respecter la propreté du site.
De même, les concurrents s'engagent à ne pas pénétrer sur les dunes protégées, et à suivre l'itinéraire balisé.

3- Parcours

Le circuit est balisé (2kms en course à pied, 4,5 kms en vtt). Soit 4 tours de CAP et 6 tours VTT.
Certains terrains sont privés et ne seront accessibles que le jour de l'épreuve.
L'accès à l'île de Roc'h Avel est privé. Son accès est interdit le jour de l'épreuve.
Les participants doivent se conformer à l'itinéraire et aux moyens de progression indiqués (en cas de casse VTT, le vététiste doit courir avec son vélo où porter son vélo).
Le relais coureur à pied / vététiste devra se faire dans une zone délimitée.
L'organisation se réserve le droit de modifier le parcours, les horaires, ainsi que le présent règlement sans préavis.
Cependant, il s'engage à en informer l'ensemble des participants inscrits.
Une zone de récupération des déchets est mise à disposition à proximité du podium.

4- Matériel et équipement

Le coureur à pied devra porter un dossard fourni par l'organisation sur sa poitrine, il devra être visible à tout moment (prévoir les épingles, non fournies par l'organisation).
Le VTT devra être en bon état de fonctionnement équipé de sa plaque de cadre fournie par l'organisation, fixée sur le guidon et visible à tout moment. **Pour le vététiste, le port du casque à coque rigide est obligatoire.**
Les concurrents s'engagent à rendre le dossard et la plaque de cadre qui leur ont été fournis par l'organisation.

5- Abandon

Tout concurrent ayant abandonné devra obligatoirement prévenir un membre de l'organisation ou un responsable des secours.

6- Pénalités et mises hors course

Tout concurrent surpris en dehors du parcours balisé et utilisation de moyens de déplacement non autorisés.
Absence du casque pendant la section VTT.
Non respect des règles indiquées dans le règlement et lors du briefing.
Abandon de détritus sur le parcours et dans le parc VTT, excepté dans la zone de récupération des déchets.

7- Ravitaillement

Autonomie complète durant l'épreuve.
Boisson et collation à l'arrivée en échange de la plaque de cadre et du dossard.

8- Récompenses

1^{er}, 2^{ème}, 3^{ème} duo classement scratch.
1^{er} solo masculin.
1^{er} solo féminin.
1^{er} duo mixte.
1^{er} duo féminin.

9- Annulations / remboursements

En cas d'annulation de votre part, aucun remboursement ne sera effectué.

10- Droit à l'image

Les participants acceptent l'exploitation par l'organisateur des images et des photos prises pendant l'épreuve. Ceci sans limitation ni dans le temps ni dans le mode de diffusion (y compris internet).